

## Compte rendu du conseil municipal Mercredi 22 Octobre 2014 à 20h00

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BEZOLLES Christophe, SAPIN Isabelle, ROIRAND Nathalie, FILLÂTRE Rachael, BOUCON Patrick, CAPERAN Paul (arrivé à 20h20, retenu en réunion aux Pays d'Armagnac), VERZENI Chantal, SANGAY André.

**Absent ayant donné procuration à :** Monsieur PUYAL Jean-Pierre (Procuration à Monsieur LAPEYRE Bernard)

**Absent excusé :**




**Absent :**

Monsieur **Christophe BEZOLLES** a été nommé secrétaire de séance

### Choix du bureau d'études pour le chemin piétonnier

Pour prétendre à d'éventuelles subventions pour la réalisation du chemin piétonnier, la Commune a dans l'obligation de faire appel à un bureau d'études.

Madame le Maire propose trois devis :

	Boubée-Dupont Eau et Environnement	6 025 € HT soit 7 230 € TTC
	Urbascope	7 250 € HT soit 8 700 € TTC
	Pyrénées Etudes Ingénierie	7 900 € HT soit 9 480 € TTC

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le Bureau d'études, Urbascope pour la somme de 7 250 € HT soit 8 700 € TTC.

### Choix du géomètre pour le reclassement de la voirie communale

La Commune doit mettre à jour sa voirie communale en effectuant un reclassement de celle-ci.

Madame le Maire présente deux devis pour le reclassement de la voirie communale :

	XMGE Géomètres-Experts	3 430 € HT soit 4 116 € TTC
	Aliénor Géomètres-Experts	3 600 € HT soit 4 320 € TTC

Après discussion, Madame le Maire propose de retenir XMGE Géomètres-Experts pour établir le reclassement de la voie communale.

**Voté à l'unanimité**

### Communication sur le rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Ténarèze

L'ensemble des élus ont reçu le rapport d'activités et le compte administratif de la Communauté de Communes de la Ténarèze. Rapport qui devait faire l'objet d'une communication par le maire au

conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.



Madame le Maire après avoir donné des informations sur certains points de ce rapport propose de l'approuver.

**Monsieur Paul CAPERAN arrive en réunion à 20h20 retenu en réunion aux Pays d'Armagnac**

**Voté à l'unanimité**

### **Décisions modificatives - Budget Communal**



Situation de Monsieur ROQUEFERE Francis logé dans un appartement communal (Loyer de Décembre 2010 à Mai 2011) **894.80 €.**

-  Augmentation des crédits au 6541 (Créances admises en non valeur) de 900 €.
-  Augmentation des crédits au 6419 (Remboursements sur rémunérations du personnel) de 900 €

**Voté à l'unanimité**

### **Décisions modificatives - Budget CCAS**

Situation de Monsieur ROQUEFERE Francis, à qui nous avons porté les repas (du 17 septembre au 01 octobre 2010), **21.40 €**

-  Augmentation des crédits au 6541 (Créances admises en non valeur) de 22 €.
-  Diminution des crédits au 60622 (Carburants) de 22 €

**Voté à l'unanimité**

### **Indemnité d'Administration et de Technicité**

Madame le Maire rappelle que jusqu'à présent un agent qui partait à la retraite percevait une indemnité de départ de l'ordre de 1 500 € sous forme d'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité). Elle propose de voter cette indemnité et d'augmenter l'enveloppe dédiée à l'Indemnité d'Administration et de Technicité de 1 500 €.

**Voté à l'unanimité**

### **Questions diverses**

**Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD**

#### **Conseil d'école**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion des écoles se tiendra prochainement. Elle rappelle également que le conseil d'école est composé des membres suivants :

-  Le Maire ou son représentant

✚ Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Au poste de conseiller municipal pour le conseil d'école, Madame le Maire propose Madame Isabelle SAPIN, 3<sup>e</sup> adjointe au Maire et chargée des missions relatives aux questions liées à l'école et la petite enfance, aux personnels techniques d'animation et à la CAF.

**Voté à la majorité (1 voix contre, Paul CAPERAN)**

### **Commission extra municipale pour mise en valeur de l'Oustal**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu en Mairie et envoyé par Monsieur Claude LAFFARGUE dans lequel il remercie la commission extra municipale pour la gestion de l'Oustal de l'avoir élu Président de cette commission.

**Patrick BOUCON**

### **Eclairage des terrains couverts de Tennis**

Il rappelle qu'il avait été question de séparer l'éclairage des deux terrains couverts au tennis et souhaiterait savoir où en sont les travaux.

Monsieur Henri LASSIS se rapprochera de la SPIE pour obtenir le devis et entreprendre les travaux.

**Henri LASSIS**

### **Travaux**

Avec le prêt de nacelle de la Commune de Condom, des travaux d'élagage (quatre jours) ont été réalisés sur l'avenue René Cassin et l'avenue des Vallées. Il est envisagé d'effectuer des travaux d'élagage au niveau des remparts courant février, toujours avec la nacelle de la Commune de Condom.

### **Bulletin municipal**

Le prochain bulletin municipal sortira le 01 décembre. A ce jour peu d'associations ont répondu. La date limite est le 24 octobre.

### **Mise en place du combiné hand-basket**

Les combinés hand-basket seront mis en place pendant ces vacances.

### **Divers**

Les deux sapins devant la salle des fêtes seront enlevés

Il y a deux trous au port, sécurisés par une ru-balise. Il est prévu d'aller voir à quoi ils servaient.

**Monique MESTRE**

Lors de la réunion du Grand Site, il a été évoqué la possible installation d'un commerce à la place de l'ancien bureau de tabac. Madame le Maire confirme l'hypothèse de l'installation d'un auto-entrepreneur qui mettrait en place un commerce de premières nécessités et traiteur.

Madame le Maire en profite pour parler de la demande de Monsieur BOUDOUX d'implanter des panneaux sous les arcades pour faire un espace fermé pour son activité, à laquelle il a été répondu par la négative après avis pris auprès de la DRAC et du CAUE.

**Michel NOVARINI**

L'église d'Ampeils a été envahie de mouches. La pose de fumigènes a permis de les exterminer.

**La séance est levée à 20h45**